



CHARTRE ETHIQUE INTERNE

SERRE

5QU02102 indice 0 au 05/11/19

La société Serre mécanique a toujours eu pour règles et tradition d'agir dans le respect des lois et de l'éthique.

Chacun de nous a le devoir d'adopter un comportement loyal et honnête en toutes circonstances. Cet engagement éthique de la Société et de son personnel est d'une importance fondamentale pour le succès à long terme de Serre mécanique.

Cette charte s'applique à l'ensemble du personnel de la Société. L'accent a depuis longtemps été mis sur l'intégrité et l'éthique, et je sais que je peux compter sur votre entière collaboration pour perpétuer cette tradition.

Alexandre SERRE



L'objectif de cette charte est :

- D'énoncer, d'une manière accessible à tous, les principes d'éthique que tous les employés de la société doivent respecter.
- D'inciter les employés à mettre en pratique ces exigences dans leur activité quotidienne.

SOMMAIRE

1- EMPLOI – RESSOURCES HUMAINES

2- RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

3- ENVIRONNEMENT

4- PROTECTION DES BIENS ET DES RESSOURCES DE SERRE

5- CONFIDENTIALITE – PROTECTION DE L'IMAGE DE SERRE

6- SECURITE des PRODUITS

7- PROCEDURE D'ALERTE



CHARTRE ETHIQUE INTERNE

SERRE

5QU02102 indice 0 au 05/11/19

1- RESSOURCES HUMAINES

Chaque employé a l'obligation de respecter les procédures en vigueur et les consignes de sécurité.

La société SERRE a intégré les principes de non-discrimination dans les conditions d'accès à l'emploi, d'exercice des emplois et de traitement des salariés.

Ces principes sont respectés dès la phase de recrutement puis tout au long du parcours professionnel.

2- RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

La société SERRE s'engage à respecter la confidentialité des informations qualifiées comme telles ou comme étant sensibles par ses partenaires.

Aucun employé ne peut avoir un intérêt personnel, professionnel ou financier incompatible avec la loyauté dont il doit faire preuve à l'égard de la Société, au risque d'être en situation de conflits d'intérêt.

- L'employé a le souci de rechercher les conditions les plus favorables pour la société Serre lors de transactions.
- Si un employé a des intérêts financiers directs ou indirects dans l'entreprise d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent, il est tenu d'en informer la société.

D'une manière générale, les salariés doivent faire abstraction de tout élément de nature à altérer leur objectivité ou leur indépendance dans le cadre de leurs relations avec les tiers.

Un salarié de SERRE ne peut solliciter ou accepter ou attribuer aux représentants d'un fournisseur, d'un client ou d'un organisme tiers, de l'argent ou un cadeau qui pourraient être de nature à influencer les relations d'affaires.

A titre exceptionnel, dans le cadre de relations d'affaires établies, un salarié peut recevoir un cadeau ou une invitation symbolique, de faible valeur, dans la mesure où cette pratique ne sort pas des usages habituels et reste permise par la loi.

3- ENVIRONNEMENT

La Société SERRE est sensible aux impacts sur l'environnement que ses activités pourraient générer.

Chaque employé est tenu d'appliquer les règles édictées par la société en matière de respect de l'environnement, et de faire preuve de bon sens dans cette approche.

4- PROTECTION DES BIENS ET DES RESSOURCES DE SERRE

Chaque employé doit protéger les actifs de la société (matériels, mobilier, données techniques, organisationnelles, logiciel, ...) contre la perte, le vol ou l'utilisation anormale.

Tout soupçon de vol, fraude ou utilisation inappropriée des actifs doit être signalé.

Les actifs ne peuvent être vendus, prêtés, transmis sans autorisation appropriée.

Par ailleurs, chaque salarié doit veiller à ne pas faire un usage inapproprié des systèmes d'information, du courrier électronique et de l'internet.

5- CONFIDENTIALITE – PROTECTION DE L'IMAGE DE SERRE

La protection des données confidentielles de la société est d'une importance capitale.

Il est interdit aux employés de la société :

- D'utiliser ces informations à leur propre profit ou au profit d'un tiers extérieur à la société.
- De divulguer ou publier ces informations sans autorisation au cas par cas



CHARTRE ETHIQUE INTERNE

SERRE

5QU02102 indice 0 au 05/11/19

En ce qui concerne la communication vers l'extérieur, seule la Direction décide au cas par cas en mentionnant le contenu et qui pilote.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, les salariés de SERRE doivent respecter, en toutes circonstances, les bonnes pratiques en matière d'usage de ces médias. Ils ne doivent communiquer aucune information confidentielle relative à SERRE, ou qui puisse nuire au Groupe et ses filiales en termes d'image, ou encore qui contrevienne à l'obligation de loyauté et de réserve qui s'impose à tout salarié vis-à-vis de son employeur.

6- SECURITE des PRODUITS

Serre en aucun cas accepte une quelconque concession concernant la qualité ou la sécurité de ses produits. Le maintien de normes de sécurité des produits est dans notre intérêt comme dans celui de nos clients. Serre respecte les règles et procédures relatives aux contrôles qualité qui encadrent ses responsabilités.

La sécurité et la qualité des produits dépendent en partie du retour d'expérience. Nous signalons ainsi en toute transparence les anomalies ou écarts de processus, stoppons et résolvons tout problème lié à la qualité et la sécurité, puis proposons des mesures de prévention et d'amélioration adaptées.

Les salariés de Serre sont alertés aux niveaux de risques produit par une codification interne.

7- PROCEDURE D'ALERTE

Lorsqu'un collaborateur de SERRE considère qu'une disposition particulière de la charte éthique n'est pas respectée et qu'elle génère une problématique avérée, il a le devoir d'alerter sa hiérarchie directe.